



**PROTOCOLE 2024 DU 1^{ER} AVRIL À LA MI-MAI
POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE
PAR PIÉGEAGE DES REINES FONDATRICES**

Engagement

- Suite à la conférence sur la lutte contre le frelon asiatique, le riverain (non professionnel) s'engage à pratiquer un piégeage particulier et limité à une période de 6 semaines du 1er avril à la mi-mai (ou température de + 16 °). De ce fait, il optimise la prise de reines asiatiques et réduit celle d'autres insectes ;
- Le retrait du piège se fait aux Services Techniques, uniquement les matins entre 9h et 12h ;
- 1 piège par propriété est offert (*) et sous respect d'un protocole de suivi du piégeage clairement établi qui sera donné au moment du retrait.
- L'entretien du piège se fait uniquement par le riverain : les agents communaux n'interviennent pas dans ce protocole.

**Services techniques
555 rue Herbeuse, 76230 Bois-Guillaume
02 35 12 30 50
secretariat-technique@ville-bois-guillaume.fr**

() selon les stocks disponibles*

BOIS GUILLAUME

Conseils de pose

- A 1 m 50 de hauteur sur mur ensoleillé, proche bâti type garage, abri de jardin, préau
- Sur une branche d'arbre, sous arbre fruitier en fleur
- Sur massif fleurs type Camélia, Cotonéaster.
- Modifier le lieu si pas de prises
- Si je constate la construction d'un nid primaire, je veille à piéger la reine dans son nid.

Entretien du piège - Questions Stéphane DUCUING : 06 50 16 24 73

- 10 ml d'appât (le produit), 50 g de sucre, 200 ml eau par piège. Mélanger sucre et eau tiède puis incorporer l'appât. Attention remise dans le flacon pour 3 doses à fabriquer **au fur et à mesure**.
- Retirer et compter les insectes pour un suivi quantifié de notre action.
- Refaire le plein régulièrement, **sans vider** le jus précédent et en laissant 2 ou 3 frelons asiatiques morts qui attireront les autres par leurs phéromones.

Retour infos :

stephaneducuing@yahoo.fr **et** secretariat-technique@ville-bois-guillaume.fr

*les coordonnées demandées sont exclusivement pour le suivi du piégeage, ce que j'accepte.

**PROTOCOLE 2024 DU 1^{ER} AVRIL À LA MI-MAI
POUR LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE
PAR PIÉGEAGE DES REINES FONDATRICES**



**Frelon asiatique
(taille réelle 3 cm)**



**Frelon commun
(jusqu'à 4 cm)**



Semaine du - au (à partir de 16°)	Nb de Reines frelon asiatique	Nb de frelons européen	Nb de guêpes
S14			
S15			
S16			
S17			
S18			
S19 retrait mi-mai			

Madame Monsieur Nom Prénom : _____

Adresse du domicile : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Apiculteur : oui non

Je soussigné (e)....., m'engage à pratiquer un piégeage limité pour les particuliers à une période de 6 semaines du 1er avril à la mi-mai (ou température de + 16 °). De ce fait j'optimise la prise de reines asiatiques et réduit celle d'autres insectes.

A l'issue, je m'engage à retirer le piège et à transmettre les informations récoltées à la Commune.

Fait à Bois-Guillaume, le
Signature